



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP14/EXEC

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-septième session, Centre international de conférences (CICG)

Genève (Suisse), 14-18 juillet 2014

RAPPORT DE LA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 8-11 juillet 2014

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
Introduction	1 – 4
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	5
Examen critique en vue de l'élaboration de normes et textes apparentés du Codex (Point 2 de l'ordre du jour)	
A) Projets de normes et de textes apparentés soumis à la Commission pour adoption	6 – 21
B) Suivi de l'élaboration des normes	22 – 31
C) Propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés	
Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 – État d'avancement de la mise en œuvre (Point 3 de l'ordre du jour)	38 – 43
Questions financières et budgétaires (Point 4 de l'ordre du jour)	
Budget du Codex	44 – 49
Appui scientifique FAO/OMS au Codex	50 – 52
Document de travail sur le financement durable de la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États Membres	53 – 58
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales: demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex présentées par les organisations internationales non gouvernementales (Point 5 de l'ordre du jour)	59
Questions émanant de la FAO et de l'OMS (Point 6 de l'ordre du jour)	
a) Projet et fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation aux travaux du Codex	60 – 63
b) Questions émanant de la FAO et de l'OMS: examen des demandes d'avis scientifiques	64 – 66
Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius (Point 7 de l'ordre du jour)	67 – 68
Autres questions et travaux futurs (Point 8 de l'ordre du jour)	
a) Gestion des travaux du Codex	69 – 74
b) Fonctionnement du Comité exécutif	75 – 76
c) Informations actualisées sur la stratégie de communication pour le Codex	77 – 81
d) Rôle des présidents et des vice-présidents de la Commission au regard du paragraphe V.1 du Règlement intérieur	82 – 93

ANNEXE

	Page
Annexe I Liste des participants	15

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa soixante-neuvième session au Siège de l'OMS à Genève, du 8 au 11 juillet 2014. La session a été présidée par M. Sanjay Dave (Inde), Président de la Commission du Codex Alimentarius, assisté des trois vice-présidents, M. Samuel Godefroy (Canada), Mme Awilo Ochieng Pernet (Suisse) et M. Samuel Sefa-Dedeh (Ghana). La liste complète des participants est jointe en Annexe I au présent rapport.

OUVERTURE

2. Le Comité exécutif a observé une minute de silence à la mémoire de feu M. Ehoussou Narcisse, qui avait assumé les fonctions de conseiller auprès du membre pour l'Afrique durant plusieurs sessions du Comité exécutif.

3. La session a été ouverte par le Dr Bruce J. Aylward, Sous-Directeur général du Groupe Poliomyélite, situations d'urgence et collaboration avec les pays à l'OMS. Il a souhaité la bienvenue aux Membres du Comité exécutif à Genève, au nom de l'OMS et de la FAO, et a souligné l'importance du Comité exécutif en ce qui concernait la préparation, le suivi et l'évaluation des travaux d'établissement de normes pour la Commission. Il a réaffirmé que la contribution de l'OMS au budget du Codex durant l'exercice en cours était maintenue au même niveau que pour le dernier exercice biennal où elle avait été relevée de 40 pour cent. Il a annoncé que, étant donné que le Fonds fiduciaire pour le Codex cesserait de fonctionner en décembre 2015, des mesures étaient prises pour conduire une évaluation de fin de projet et élaborer des concepts pour une initiative appelée à le remplacer. Enfin, il a annoncé que la nomination d'un nouveau Secrétaire pour le Codex dans les meilleurs délais faisait partie des priorités de la FAO et de l'OMS.

4. Mme Renata Clarke, Chef de l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à la FAO et le Président de la Commission ont aussi souhaité la bienvenue aux membres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

5. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire et il est convenu d'examiner les points ci-après:
- Point 2c «Examen critique, propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes». Document de projet pour de nouveaux travaux sur le fromage fondu² et
 - Point 8 «Autres questions et travaux futurs». Gestion des travaux du Codex; Fonctionnement du Comité exécutif; Mise à jour de la stratégie de communication pour le Codex; et Rôle du Président et des vice-présidents de la Commission aux fins de l'Article V.1 du Règlement intérieur.

EXAMEN CRITIQUE EN VUE DE L'ÉLABORATION DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)

PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À LA COMMISSION POUR ADOPTION (Point 2a de l'ordre du jour)³

Partie I – Avant-projets et projets de normes et textes apparentés aux étapes 8, 5/8 ou 5 accélérée

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)

Recommandations de gestion de risques (RGR) pour le chloramphénicol, le vert de malachite, le carbadox, le furazolidone, le nitrofurant, la chlorpromazine, les stilbènes et l'olaquinox

6. Certains membres ont estimé que: le libellé actuel était trop prescriptif et ne reconnaissait pas de manière adéquate le rôle et les responsabilités des autorités compétentes dans la prise de décisions en matière de gestion des risques au niveau national et que les RGR ne devaient être élaborées qu'après l'achèvement de l'évaluation du JECFA. Le Comité exécutif a noté qu'un membre était préoccupé par l'adoption des RGR étant donné que certains composés devaient être examinés au cas par cas.

¹ CX/EXEC 14/69/1.

² CX/CAC10/37/10-Add.1.

³ CX/EXEC 14/69/2; CRD7 (Corrections apportées aux dispositions de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) transmises pour adoption à la trente-septième session de la Commission du Codex Alimentarius); CRD8 (Observations du Président du CCNFSU).

7. Le représentant de l'OMS a expliqué que le CCRVDF avait formulé les RGR en laissant aux autorités nationales la latitude de réglementer l'usage de ces composés. Les préoccupations concernant les lacunes en matière de données avaient été prises en compte dans les débats et le CCRVDF avait formulé des RGR différentes en ce qui concernait les composés pour lesquels les données permettaient d'identifier un problème évident de santé (avancées à l'étape 5/8), et ceux pour lesquels un examen s'imposait en raison de l'insuffisance des données (maintenus à l'étape 4 et inscrits sur la liste des composés à faire évaluer ou réévaluer en priorité par le JECFA).

8. Le Secrétariat a informé le Comité exécutif que les RGR étaient le reflet d'un consensus au sein du CCRVDF.

Conclusion

9. Le Comité exécutif, reconnaissant que les critères de l'examen critique étaient remplis, a recommandé l'adoption des avant-projets de RGR.

Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires (CCFH)

Directives pour le contrôle des *Trichinella* spp. dans la viande de suidés

10. Le Comité exécutif a noté que les Directives avaient été transmises pour adoption à l'étape 5/8. Il a pris note des préoccupations au sujet de la disponibilité tardive du rapport de la consultation d'experts et du manque de clarté quant à la mise en œuvre des Directives ainsi que des observations formulées par l'OIE et il est donc convenu de recommander l'adoption à l'étape 5. La FAO et l'OMS allaient fournir de nouvelles informations afin d'améliorer la compréhension de ces sections et faire rapport en temps voulu au CCFH.

Conclusion

11. Le Comité exécutif, reconnaissant que les critères de l'examen critique étaient remplis, a recommandé l'adoption des Directives à l'étape 5.

Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP)

Critères de performance pour les méthodes de détermination de biotoxines marines (section I-8.6) de la Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus

12. Le Comité exécutif a noté que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) avait approuvé, avec des modifications, la proposition du CCFFP. Certains se sont inquiétés du fait que les bio-essais sur souris, largement utilisés, étaient classés comme méthode de type IV et de l'impact que cette décision aurait sur le commerce, et ont estimé que la proposition devait être renvoyée au CCFFP ou au CCMAS pour nouvel examen. D'autres ont appuyé la décision prise par le CCMAS qui était conforme à la proposition du CCFFP, notant que le classement des méthodes par type n'était pas hiérarchique et qu'elles étaient toutes reconnues du point de vue réglementaire.

13. Le Comité exécutif a noté que le CCMAS répondait aux inquiétudes concernant les méthodes biologiques de manière plus générale.

Conclusion

14. Le Comité exécutif, reconnaissant que les critères de l'examen critique étaient remplis, est convenu de recommander l'adoption de la Section I-8.6 telle que modifiée par le CCMAS.

Norme pour les produits frais et surgelés à base de chair crue de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles crus

15. Le Comité exécutif, reconnaissant que les critères de l'examen critique étaient remplis, a recommandé l'adoption de la norme tout en notant que les dispositions relatives à l'étiquetage devaient être approuvées par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL).

Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV)

Normes pour les fruits de la passion, pour le durian et pour l'okra

16. Le Comité exécutif, reconnaissant que les critères de l'examen critique étaient remplis, a recommandé l'adoption des normes tout en notant que les dispositions relatives à l'étiquetage devaient être approuvées par le CCFL.

Comité sur les additifs alimentaires (CCFA)

Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)

17. Le Comité exécutif a recommandé l'adoption des dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA avec les modifications établies par le Secrétariat du Codex (CRD7).

Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)

Limites maximales pour les fumonisines dans le maïs et les produits dérivés du maïs et les plans d'échantillonnage associés

18. Le Comité exécutif a recommandé l'adoption des limites maximales et des plans d'échantillonnage associés et a noté que les plans d'échantillonnage devaient être confirmés par le CCMAS.

Conclusions générales (Point 2a - Partie I)

19. Outre les observations et décisions énoncées ci-dessus, le Comité exécutif, reconnaissant que les critères de l'examen critique étaient remplis, a recommandé l'adoption des autres normes et textes apparentés pour lesquels aucune remarque particulière n'avait été formulée.

20. Le Comité exécutif a noté le point de vue du représentant de l'OMS selon lequel le mandat du Comité exécutif s'agissant de l'Examen critique n'était pas de «recommander» ou non l'adoption d'un projet de texte par la Commission – la décision d'adopter ou non un texte étant la prérogative de la Commission; plutôt, la tâche du Comité exécutif était de vérifier que tous les critères énoncés à la section pertinente du Manuel de procédure avaient été remplis et donc que le texte en question était prêt pour examen par la Commission à l'étape 8.

Partie II – Avant-projets de normes et textes apparentés à l'étape 5

Conclusion générale

21. Le Comité exécutif, reconnaissant que les critères de l'examen critique étaient remplis, a recommandé l'adoption à l'étape 5 de tous les textes présentés.

SUIVI DE L'ÉLABORATION DES NORMES (Point 2b) de l'ordre du jour⁴

Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)

Proposition de révision de la Norme pour les préparations de suite

22. Le Comité exécutif a noté que l'achèvement des travaux était prévu pour 2017, mais qu'il fallait examiner préalablement des préparations de suite et une norme Codex pour ces produits pour que les travaux puissent continuer.

23. Le représentant de l'OMS a rappelé au Comité exécutif que l'OMS continuait de considérer qu'une norme Codex pour les préparations de suite était inutile, au motif que si le produit était considéré comme un substitut du lait maternel, il devait être conforme à la *Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons* (CODEX STAN 72-1981). Pour ce qui concerne les autres usages, la *Norme Codex pertinente pour les laits en poudre et la crème en poudre* (CODEX STAN 207-1999) devait s'appliquer. L'OMS et l'UNICEF ont publié une déclaration officielle sur cette question. Le représentant a par ailleurs déclaré que le fait que le Codex doive élaborer ou maintenir une norme pour un produit dont l'existence est remise en cause par une organisation mère du Codex constituait une question de principe fondamentale qui méritait un examen et une décision par la Commission.

24. Certains membres ont noté que ce type de produit était commercialisé et qu'il fallait examiner les normes en vigueur afin d'éviter toute confusion commerciale et garantir la sécurité sanitaire de ce produit.

Conclusion

25. Le Comité exécutif a pris acte de l'intervention de l'OMS et noté que les travaux progressaient conformément au calendrier et qu'ils devaient s'achever en 2017. Le Comité exécutif a noté par ailleurs que le CCNFSDU avait entrepris d'élaborer un document de travail afin d'examiner le champ d'application de la révision et la nécessité d'une norme. Le Comité exécutif a recommandé que le CCNFSDU tienne compte des préoccupations de l'OMS dans ses débats sur cette question.

Avant-projet d'amendement à la Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge: ajout d'une nouvelle partie (B) concernant les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge présentant une insuffisance pondérale

26. Le Comité exécutif a noté que les travaux avaient pris du retard et que le CCNFSDU examinait à nouveau le champ d'application.

⁴ CX/EXEC 14/69/3; CRD8 (Observations du Président du CCNFSDU).

Conclusion

27. Le Comité exécutif a invité le CCNFSDU à confirmer le champ d'application, y compris la nécessité de la norme, à la lumière des indications fournies par l'OMS.

Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires (CCFH)

28. Le Comité exécutif a pris note de l'avancement satisfaisant des travaux du CCFH et de l'importance des avis scientifiques de la FAO et de l'OMS; il a aussi noté que le CCFH gagnerait à savoir quand les avis de la FAO/de l'OMS seraient disponibles.

29. Le représentant de la FAO a fait observer que, afin de pouvoir planifier les ressources de manière plus efficace et d'assurer un processus solide pour la fourniture d'avis scientifiques au CCFH, il fallait définir clairement la demande au stade de la proposition et envisager un délai de deux ans avant que les avis ne soient rendus.

Comité sur les sucres (CCS)

30. Le Comité exécutif a noté que des délais supplémentaires avaient été demandés une deuxième fois pour l'achèvement de la norme concernant le jus de canne à sucre déshydraté non centrifugé. Le Comité exécutif est convenu de demander à la Colombie, en tant que pays hôte du CCS, de fournir des éclaircissements ultérieurs sur les obstacles qui empêchent la norme de progresser et de recommander une date d'achèvement réaliste.

Conclusion générale (Point 2b)

31. Outre les observations et les décisions présentées ci-dessus, le Comité exécutif a noté que les travaux sur les autres normes et textes apparentés se déroulaient conformément au calendrier prévu et aux recommandations formulées précédemment dans l'examen critique.

PROPOSITIONS RELATIVES A L'ELABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTES (Point 2c de l'ordre du jour)⁵

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)

Liste prioritaire de médicaments vétérinaires pour évaluation ou réévaluation par le JECFA

32. S'agissant de la demande adressée par le CCRVDF à la Commission concernant l'ajout de l'éthoxyquine à la Liste prioritaire⁶, le Comité exécutif a noté que les additifs des aliments pour animaux ne relevaient pas du mandat du CCRVDF, mais qu'il possédait, de même que le JECFA, son organe consultatif, les compétences nécessaires pour formuler des recommandations pour cette substance. Le Comité exécutif a donc appuyé l'ajout de l'éthoxyquine à la Liste prioritaire.

Autres propositions

Norme Codex pour la poudre de perméat de lactosérum

33. Le Comité exécutif a noté que la proposition de nouveaux travaux sur une norme pour la poudre de perméat de lactosérum, présentée par le Danemark, relevait du mandat du Comité sur le lait et les produits laitiers (CCMMP) et que le document de projet nécessitait des concertations plus poussées avec d'autres pays ainsi que des informations sur le commerce international de ces produits.

34. Le Comité exécutif a décidé de recommander à la Commission d'établir un groupe de travail électronique chargé de réviser le document de projet à présenter par l'intermédiaire du CCMMP, s'il est réactivé, à la session de la Commission et du Comité exécutif en 2015. Le Comité exécutif a pris note de l'offre de la Nouvelle-Zélande de coprésider le groupe de travail électronique avec le Danemark.

Norme pour le fromage fondu

35. Le Comité exécutif a rappelé qu'à sa trente-sixième session, la Commission avait créé un Groupe de travail électronique chargé d'effectuer une nouvelle étude sur la possibilité d'établir une ou plusieurs normes pour le fromage fondu et d'élaborer, en fonction des conclusions de cette étude, un document de projet pour de nouveaux travaux et de faire rapport à ce sujet à la trente-septième session de la Commission.

⁵ CX/EXEC 14/69/4, CRD8 (Observation du Président du CCNFSDU); CRD9 (Proposition du Danemark: Avant-projet de norme Codex pour la poudre de perméat de lactosérum).

⁶ CX/CAC 14/37/10.

36. Bien que ce point ait été ajouté au cours de l'adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour), le Comité exécutif a jugé qu'il n'était pas en mesure de mener un examen critique et est convenu de renvoyer l'examen du document de projet à la Commission.

Conclusion générale (Point 2c)

37. Outre les observations et les décisions ci-dessus, le Comité exécutif est convenu de recommander à la Commission d'approuver tous les autres nouveaux travaux proposés.

PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2014-2019 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE (Point 3 de l'ordre du jour)⁷

38. Le Comité exécutif a réaffirmé qu'il était important de mettre au point des outils permettant de suivre la mise en œuvre du Plan stratégique, ainsi que de préciser les paramètres à utiliser pour le suivi ; de conserver les indicateurs fixés dans le Plan stratégique tel qu'adopté par la Commission à sa trente-sixième session ; et de faire rapport sur la base desdits indicateurs selon le calendrier indiqué dans le Plan.

39. En général, la proposition relative à l'élaboration d'indicateurs d'un niveau supérieur pour les objectifs stratégiques n'a pas été appuyée et il a été noté que le Plan stratégique avait été adopté à l'origine avec l'intention d'utiliser les informations disponibles ou faciles à obtenir pour le suivi de sa mise en œuvre. On pourrait utiliser les indicateurs existants en les considérant dans leur ensemble pour déterminer la progression globale en ce qui concerne la réalisation des objectifs stratégiques.

40. Le représentant de l'OMS a fait savoir que l'OMS et la FAO étaient disposées à fournir des données à l'appui du suivi du Plan stratégique. En fait, beaucoup de données étaient déjà disponibles, en particulier en ce qui concernait les activités liées au Fonds fiduciaire. Il a signalé que d'une manière générale, les travaux des organisations mères étaient eux aussi guidés par la planification stratégique, avec un nombre très limité d'indicateurs pour décrire une base de référence et un objectif. Il a suggéré que le Codex s'en tienne à un petit nombre d'indicateurs représentatifs des résultats visés. Le suivi des indicateurs pouvait finir par mobiliser des ressources importantes, il importait donc de respecter un juste équilibre entre les ressources utilisées pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan et les ressources dont le Codex avait besoin pour remplir son mandat en matière d'établissement de normes.

41. Le Comité exécutif a aussi pris note d'une propositions selon laquelle le Secrétariat devrait aussi inscrire à son calendrier un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique.

Conclusion

42. Le Comité exécutif est convenu qu'il fallait établir un cadre de suivi pour la mise en œuvre du Plan stratégique comportant des mécanismes de collecte systématique de données (par exemple des modèles) afin de faciliter l'évaluation des informations fournies par de très nombreux comités lorsque ceux-ci sont les principaux fournisseurs d'informations sur le suivi.

43. Le Comité exécutif a recommandé que le Secrétariat se charge de l'élaboration de ce cadre en utilisant les sources de données recommandées dans le document de travail et d'autres suggestions avancées durant les débats du Comité exécutif. Ce cadre de suivi pourrait être utilisé pour un premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, à présenter à la prochaine session du Comité exécutif et à la trente-huitième session de la Commission. Il a également été reconnu que ce cadre de suivi devrait être itératif pour avoir une efficacité optimale.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 4 de l'ordre du jour)

Budget du Codex⁸

44. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction de la hausse de la contribution de l'OMS au budget du Codex, intervenue depuis le dernier exercice biennal, ainsi que des contributions en nature apportées par les gouvernements hôtes, y compris les coordonnateurs, et les services prêtés par des cadres détachés de la République de Corée et du Japon. Il a estimé que les rapports, à l'avenir, devaient accorder plus d'importance à ces contributions.

⁷ CX/CAC 14/37/11.

⁸ CX/CAC 14/37/12.

45. Le Comité exécutif a pris note du montant élevé des crédits non employés au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la principale raison étant que des postes étaient restés vacants de manière prolongée, d'où, entre autres incidences, des économies sur les frais de voyage, qui venaient s'ajouter aux restrictions sur les voyages appliquées à l'Organisation dans son ensemble. Le Comité exécutif a noté que le solde non utilisé ne pouvait être reporté sur l'exercice biennal suivant car, conformément aux règles de la FAO⁹, les fonds non dépensés sur les montants affectés à l'exercice biennal sont déduits des crédits ouverts.

46. Comité exécutif a noté que les dépenses devaient être décomposées jusqu'au niveau du Comité de sorte que les membres soient mieux informés de la charge de travail en regard des dépenses, et a noté également que le nombre de sessions du codex devait figurer dans le rapport.

47. Le Comité exécutif a noté que le poste «facturation interne» représentait une part importante du budget et qu'il n'était pas ventilé par produits et services. Il a été proposé de réfléchir à la possibilité de comparer les dépenses de facturation interne et le coût de services externes.

48. Le Comité exécutif a plaidé pour une amélioration de la budgétisation et de la planification, afin de réduire les risques de dépassement de crédits ou de sous-utilisation des fonds disponibles. Il a en outre noté qu'une dotation en effectifs adéquate et une modernisation de ses pratiques permettraient au Secrétariat de mieux répondre aux demandes de la Commission.

Conclusion

49. Le Comité exécutif:

- i. a pris note du rapport du Secrétariat et s'est félicité de l'appui financier que continuaient d'apporter les organisations mères, et notamment de la hausse importante de la contribution de l'OMS, depuis l'exercice 2012-2013, ainsi que des contributions en nature hors budget en faveur du programme du Codex; il s'agit notamment du détachement de fonctionnaires spécialistes des normes alimentaires auprès du Secrétariat du Codex, des contributions des gouvernements des pays membres accueillant les sessions, autant de contributions qui devraient être davantage mises en exergue dans les rapports futurs;
- ii. a pris note des montants non utilisés (pendant l'exercice 2012-2013) et des explications apportées à ce sujet et a souligné qu'il fallait améliorer la budgétisation et la planification du travail pour mieux prévoir les besoins futurs et utiliser plus efficacement les ressources inscrites au budget, et qu'il fallait pourvoir tous les postes au Secrétariat du Codex;
- iii. a jugé nécessaire une plus grande transparence quant à la décomposition de la rubrique «facturation interne» et a préconisé que soit étudiée la possibilité d'avoir recours à des prestataires externes pour certains services à condition que la qualité n'en pâtisse pas;
- iv. a noté que des économies avaient été réalisées durant l'exercice 2014-2015 du fait des vacances de poste, mais que les dépenses totales seraient proches du budget alloué compte tenu de l'augmentation des dépenses au titre de la communication, de la gestion du site internet, des services de traduction et d'interprétation et des publications;
- v. a encouragé les Membres du Codex à plaider en faveur d'allocations budgétaires suffisantes par l'intermédiaire des organes directeurs des organisations mères.

Appui scientifique FAO/OMS au Codex¹⁰

50. Les membres se sont dits préoccupés par le déficit de financement actuel.

51. Il a été confirmé que la FAO et l'OMS collaboraient en toute chose et sans faille en ce qui concerne la définition des priorités pour la fourniture d'avis scientifiques demandés par le Codex.

Conclusion

52. Le Comité exécutif:

- i. a remercié la FAO et l'OMS pour l'appui scientifique apporté;
- ii. a souligné l'importance des financements pour assurer la fourniture d'avis scientifiques indispensables à la définition de normes;
- iii. a pris connaissance des contributions extrabudgétaires apportées par les pays membres;

⁹ Article IV du Règlement financier de la FAO.

¹⁰ CX/CAC 14/37/12-Add.1

- iv. a souligné les inquiétudes concernant le déficit de financement, celui-ci risquant de retarder la fourniture d'avis scientifiques et, partant, de compromettre le plan de travail du Codex;
- v. a encouragé la FAO et l'OMS à continuer à appuyer et à financer le Codex et les activités connexes de prestation d'avis scientifiques.

Document de travail sur le financement durable de la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États Membres¹¹

53. Le Comité exécutif a pris note des différences existant entre les mécanismes budgétaires de la FAO et de l'OMS et des difficultés rencontrées par les deux organisations pour réunir auprès de différentes sources les fonds nécessaires à la fourniture d'avis scientifiques, comme demandé par le Codex.

54. Le Comité exécutif a examiné les trois formules présentées dans le document pour financer les avis scientifiques et a estimé que la première et la troisième pourraient être étudiées plus avant et que la deuxième n'était pas viable à court terme compte tenu des politiques actuellement suivies par la FAO et l'OMS concernant le financement par des intervenants «non étatiques» et du manque d'intérêt manifesté par les principaux bailleurs de fonds non étatiques de la FAO et de l'OMS.

55. Le Comité exécutif a noté que l'option 1, en particulier, nécessitait un engagement collectif ferme de la part des États Membres, que les organes directeurs de la FAO et de l'OMS devaient traduire en actions concrètes.

56. Le Comité exécutif a noté que les contributions des États Membres, telles que proposées dans l'option 3, étaient facultatives et ne devaient pas être confondues avec les contributions ordinaires dues à la FAO et à l'OMS. Des inquiétudes ont été émises s'agissant de savoir s'il serait acceptable de demander de nouvelles contributions – mêmes volontaires – aux États Membres.

57. Il a été débattu de la nature, de la faisabilité et des calendriers possibles des formules présentées dans le document. Les membres ont fait valoir qu'il y avait des enseignements à tirer de certaines des stratégies de financement d'autres organes relevant des articles VI et XIV de l'Acte constitutif de la FAO, tels que les instances de la CIPV¹², ainsi que d'initiatives telles que le Fonds fiduciaire FAO/OMS pour le Codex. Le Comité exécutif se demandait aussi pour quelles raisons certaines initiatives antérieures dans ce domaine, telles que l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation¹³, avaient eu moins de succès que prévu.

Conclusion

58. Le Comité exécutif:

- i. a recommandé que la Commission examine les trois formules, sachant que la deuxième ne pouvait pas être mise en œuvre dans un bref délai, et qu'elle donne des indications supplémentaires à la FAO et à l'OMS quant aux formules qui devraient être étudiées plus avant et à la manière éventuelle de procéder;
- ii. a demandé à la FAO et à l'OMS d'examiner les enseignements à tirer des mécanismes de financement utilisés par d'autres organes relevant des articles VI et XIV de l'Acte constitutif de la FAO, tels que les instances de la CIPV, ainsi que d'initiatives telles que le Fonds fiduciaire FAO/OMS pour le Codex, et d'étudier les raisons pour lesquelles l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation n'avait pas emporté le succès escompté;
- iii. a invité la FAO et l'OMS à étudier la possibilité d'affecter aux avis scientifiques toute somme qui aura été économisée sur le budget ordinaire du Codex;
- iv. a lancé un appel aux membres du Codex:
 - pour qu'ils envisagent le versement de contributions en nature au profit de la fourniture d'avis scientifiques;
 - pour qu'ils s'efforcent, aux niveaux national et régional, de lever des fonds en faveur de l'activité de fourniture d'avis scientifiques, à l'intention de la FAO et de l'OMS.

¹¹ CX/CAC 14/37/12-Add.2.

¹² Convention internationale pour la protection des végétaux.

¹³ Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation.

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES: DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX PRÉSENTÉES PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (Point 5 de l'ordre du jour)¹⁴

59. Le Comité exécutif a recommandé au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS:
- i. d'approuver les demandes d'admission des organismes suivants:
 - AHPA (American Herbal Products Association)
 - OENOPPIA (Oenological Products and Practices International Association)
 - GOED (Global Organization for EPA and DHA Omega-3s)
 - NSF (NSF International)
 - ii. de ne pas approuver la demande d'admission du:
 - CIDCE (Centre international de droit comparé de l'environnement; International Centre of Comparative Environmental Law) au motif que le Centre n'a pas fourni suffisamment de détails sur la manière dont il entend contribuer au programme du Codex.
 - iii. de reporter l'approbation de la demande d'admission de:
 - ISC (International Stevia Council) jusqu'à ce que cet organisme explique de manière suffisamment précise pourquoi, en tant que partie intégrante d'une organisation faitière travaillant sur des questions comparables concernant les édulcorants, il ne peut chercher à participer aux travaux du Codex. La décision sera rendue lorsque la réponse fournie par l'ISC aura été examinée et approuvée par la FAO et l'OMS.
 - iv. a noté que de nombreux observateurs agréés n'ont pas été actifs pour différentes raisons et que le Secrétariat pourrait évaluer leur participation en s'appuyant sur les données fournies par le système d'enregistrement en ligne. Sur la base de cette évaluation, les observateurs inactifs pourraient être invités à indiquer s'ils sont encore intéressés par une participation aux travaux du Codex.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 6 de l'ordre du jour)

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CODEX (Point 6a de l'ordre du jour)¹⁵

60. La représentante de l'OMS a présenté les documents et a fait le point sur les progrès accomplis concernant l'évaluation de fin de projet du Fonds fiduciaire pour le Codex, qui cessera de fonctionner en décembre 2015, ainsi que sur la réflexion préliminaire au sujet de l'initiative appelée à le remplacer. Elle a souligné qu'à l'heure actuelle l'OMS et la FAO collaboraient à l'évaluation de fin de projet, sous la supervision de l'unité d'évaluation de l'OMS, et signalé que les deux organisations comptaient que l'évaluateur externe engagé à cet effet leur communiquerait en temps utile, au début de 2015, un rapport final, qui sera soumis au Comité exécutif et à la Commission et qui permettra de disposer d'éléments pour élaborer l'initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire.

61. Des membres ont souligné que les activités du Fonds fiduciaire, instrument qui favorise une participation large et le renforcement des capacités, jouait en rôle essentiel dans leur région. Il a été suggéré de renforcer le secrétariat du Fonds fiduciaire afin d'aider les participants au Fonds à obtenir leur visa dans les délais.

62. Répondant aux questions des membres, la représentante de l'OMS a déclaré que l'Organisation envisageait une collaboration étroite avec les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS ainsi qu'avec les coordonnateurs participant à la planification des activités de formation menées dans le cadre du Codex dans les différentes régions. Compte tenu des difficultés rencontrées pour obtenir des visas pour certains participants bénéficiant du Fonds au titre des voyages, il a été confirmé que le secrétariat du Fonds fiduciaire pour le Codex ne pouvait faciliter la délivrance de visas par les gouvernements hôtes qu'en leur adressant des lettres à l'appui des demandes de visas, et ce uniquement le moment venu.

¹⁴ CX/EXEC 14/69/5; CRD 1 (AHPA); CRD 2 (CIDCE); CRD 3 (OENOPPIA); CRD 4 (GOED); CRD 5 (NSF); CRD 6 (NSC).

¹⁵ CX/CAC 14/37/13, CX/CAC 14/37/14-Add.1; CRD 10 (Note d'information FAO/OMS sur l'Initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire pour le Codex).

Conclusion

63. Le Comité exécutif:
- i. a exprimé ses remerciements aux donateurs pour le soutien financier apporté au Fonds fiduciaire pour le Codex;
 - ii. a noté que le Fonds fiduciaire pour le Codex cesserait de fonctionner en décembre 2015 comme prévu initialement;
 - iii. a pris note des progrès accomplis dans la mise au point l'initiative de qui le remplacera;
 - iv. ne doutait pas que le Fonds fiduciaire actuel continuerait de bien fonctionner jusqu'au bout et attendait avec intérêt le lancement, en temps voulu, de l'initiative appelée à le remplacer.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS: EXAMEN DES DEMANDES D'AVIS SCIENTIFIQUES (Point 6b de l'ordre du jour)¹⁶

64. La représentante de l'OMS a mis en relief les réunions d'experts et les résultats obtenus concernant divers aspects relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition à l'appui des travaux du Codex, y compris le projet FAO/OMS sur les mycotoxines dans le sorgho, financé par le Fonds fiduciaire pour le Codex (2012-2014)¹⁷. Elle a souligné que le nombre de demandes d'avis scientifiques en attente était en augmentation et que les contraintes de ressources risquaient de compromettre la capacité de l'OMS et de la FAO d'y répondre dans des délais raisonnables.

65. La représentante de la FAO a insisté sur l'importance du renforcement des capacités dans les pays et les régions qui en ont besoin. Le document portant sur ce point de l'ordre du jour avait été remanié pour faciliter les débats au sein du Comité exécutif et de la Commission. Pour l'avenir, elle a exprimé l'espoir que les comités de coordination régionaux participent davantage à l'examen et à la définition des besoins de renforcement des capacités dans leurs régions respectives.

Conclusion

66. Le Comité exécutif:
- i. a remercié la FAO et l'OMS pour l'ensemble des activités d'élaboration d'avis scientifiques à caractère essentiel entreprises directement à l'appui des travaux du Codex;
 - ii. a noté les contraintes financières auxquelles font face les organisations mères, contraintes qui risquaient de compromettre la communication d'avis scientifiques dans les délais voulus;
 - iii. a demandé aux membres du Codex d'apporter un soutien financier et autre à la FAO et à l'OMS, afin d'assurer la communication d'avis scientifiques au Codex;
 - iv. a pris note des activités importantes de renforcement des capacités dans les domaines de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments et a remercié la FAO et l'OMS de leurs efforts.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁸

67. Le Comité exécutif a été informé que le projet d'ordre du jour provisoire comprenait les points habituels et que le point de l'ordre du jour relatif au rapport des comités de coordination FAO/OMS (point 3) avait été omis par inadvertance.

68. Le Comité exécutif a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et noté que l'ordre du jour définitif serait établi par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 8 de l'ordre du jour)**a) Gestion des travaux du Codex**

69. Cette question fait suite à une proposition formulée lors de la vingt-huitième session du Comité sur les principes généraux (CCGP)¹⁹ à l'intention du Comité exécutif.

¹⁶ CX/CAC 14/37/14; CX/CAC 14/37/14-Add.1.

¹⁷ CX/CAC 14/37/14 par.14.

¹⁸ CX/EXEC 14/69/6.

¹⁹ REP 14/GP, par.122.

70. Le Directeur du Bureau de l'évaluation de la FAO a expliqué qu'au fil des ans l'évaluation était devenue plus structurée et qu'elle constituait un instrument efficace s'agissant de répondre à des questions complexes avec la crédibilité et la profondeur analytique nécessaires. Il a ensuite expliqué que l'évaluation était une opération qui pouvait être coûteuse et longue et que certaines questions pouvaient être traitées plus efficacement par des examens internes ou à l'aide d'analyses des processus réalisées par des consultants en gestion. Il a souligné que, si une évaluation était envisagée, les questions à examiner dans le cadre de cette évaluation devaient être définies clairement.

71. Le directeur du Bureau de l'évaluation de la FAO a conseillé au Comité exécutif de procéder en deux étapes successives pour évaluer les besoins:

- i. voir en détail si un examen interne des processus peut résoudre les questions, grâce à une étude menée par le Secrétariat en collaboration avec un consultant en gestion;
- ii. faire appel au Bureau de l'évaluation de la FAO concernant les aspects qui demandent un examen objectif externe et dans les cas où les organisations mères peuvent jouer un rôle moteur.

72. Le représentant de l'OMS a indiqué que le manque apparent d'efficacité des travaux du Codex pouvait s'expliquer par divers facteurs, dont les suivants: i) l'insuffisance des effectifs du Secrétariat du Codex du fait de vacances de poste prolongées, ii) la structure de gouvernance interne du Codex, iii) des facteurs opérationnels, comme la périodicité des réunions des organes du Codex, iv) le respect seulement partiel des règles fixées par la Commission et indiquées dans le Manuel de procédure; et v) la participation croissante des membres aux activités du Codex, qui a inévitablement pour effet le ralentissement des travaux mais qui est dictée par les valeurs primordiales que sont l'ouverture à tous et la transparence. Une évaluation dirigée par le Secrétariat pourrait aider à élucider les interactions entre ces causes possibles et la contribution de celles-ci aux problèmes perçus.

73. Le Comité exécutif a noté qu'il fallait cerner et analyser les préoccupations essentielles avant que des décisions concrètes soient prises sur la voie à suivre. La Comité a noté par ailleurs que le mieux serait, à cet égard, que le Secrétariat élabore un document de travail en coopération avec la FAO et l'OMS.

74. Le Comité exécutif:

- i. est convenu qu'un processus en deux étapes, tout d'abord interne sous la direction du Secrétariat et par la suite externe, pourrait être suivi pour évaluer la gestion des travaux du Codex;
- ii. a demandé au Secrétariat d'élaborer, en collaboration avec la FAO et l'OMS, un document déterminant le champ d'application et les processus concernant l'évaluation de la gestion des travaux du Codex, pour examen par le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) en mai 2015. Ce document de travail devra aussi comprendre une analyse de la mise en œuvre de l'évaluation du Codex conduite en 2002. Compte tenu des observations formulées par le CCGP, l'examen interne mené sous la direction du Secrétariat sera entamé selon les modalités qui auront été définies et approuvées par la Commission à sa trente-huitième session. L'opportunité d'un examen externe et les modalités de cet examen externe, le cas échéant, seront également examinées par la Commission.

b) Fonctionnement du Comité exécutif

75. Le Secrétariat a présenté la question soulevée par la délégation du Cameroun au cours de la vingt-huitième session du CCGP²⁰ concernant l'efficacité et la représentativité du Comité exécutif.

76. Le Comité a noté que cette question était étroitement liée à l'examen de la gestion des travaux du Codex et qu'elle pouvait être traitée dans le cadre du document de travail qu'il avait été décidé d'élaborer (voir le point 8a de l'ordre du jour).

c) Informations actualisées sur la stratégie de communication pour le Codex

77. Le Comité exécutif a rappelé qu'il avait été débattu au cours des sessions précédentes de la question de la définition d'une stratégie de communication pour le Codex. La première étape dans ce sens consiste à conduire une enquête sur la manière dont le Codex est perçu par les parties prenantes.

²⁰ REP14/GP, par. 138.

78. Le Comité exécutif a noté que le processus d'appel d'offres visant à sélectionner l'entreprise chargée de cette enquête avait été plus long que prévu et qu'il ne disposait pour l'instant que d'un rapport préliminaire partiel fondé sur un sondage en ligne. Une fois que l'enquête complète sera disponible et qu'elle aura été analysée, les travaux sur la stratégie de communication devraient avancer rapidement.

79. Le Secrétariat collaborera étroitement avec la FAO et l'OMS sur cette question. Les départements chargés de la communication et les départements techniques seront associés aux activités de sorte que la stratégie soit en phase avec celles des organisations mères.

80. Les membres ont souligné que la stratégie de communication était importante s'agissant de sensibiliser davantage les parties prenantes non seulement aux travaux du Codex, mais aussi aux bénéfices économiques découlant de la participation et de l'utilisation des normes du Codex. Ils ont aussi souligné combien il était nécessaire de communiquer de manière efficace dans toutes les langues.

Conclusion

81. Le Comité exécutif:

- i. a pris note des informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de communication;
- ii. a invité le Secrétariat à mener à bonne fin les tâches qui lui été confiées et à présenter un rapport lors de la prochaine session du Comité exécutif.

d) Rôle des présidents et des vice-présidents de la Commission au regard du paragraphe V.1 du Règlement intérieur

82. Le Coordonnateur pour l'Europe a présenté le point et a affirmé que tous les présidents et vice-présidents du Comité exécutif représentaient la Commission dans son ensemble. Il a indiqué que le Comité exécutif cherchait à être le plus ouvert possible, conformément aux termes du paragraphe V.1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex, qui prévoit que «le Comité exécutif ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays». Il a ajouté que cela n'avait pas toujours été le cas et que, pour des raisons d'ouverture, de transparence et de crédibilité, le Comité exécutif devait respecter les règles et qu'il ne devait pas compter deux membres d'un même pays.

83. Le Conseiller juridique de l'OMS, s'exprimant au nom des conseillers juridiques de l'OMS et de la FAO, a conclu que, après analyse du paragraphe V.1, en tenant compte du texte du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, du contexte et des particularités de la gouvernance du Codex, l'utilisation du terme «délégué» portait à croire que le président et les vice-présidents étaient considérés comme des délégués aux fins du paragraphe V.1. Il a noté que, quand le paragraphe V.1 avait été rédigé, seuls les membres du Bureau et les membres élus sur une base géographique étaient membres du Comité exécutif et que, par conséquent, l'expression «autres membres» y figurant ne pouvait que laisser croire que les membres du Bureau étaient membres du Comité.

84. Le Conseiller juridique de l'OMS a indiqué par ailleurs que les membres du Bureau de la Commission étaient élus parmi les délégués des membres de la Commission du Codex Alimentarius et que, en vertu du paragraphe III.1 du Règlement intérieur, ils ne pouvaient rester en fonction que s'ils continuaient d'avoir l'aval de leurs délégations²¹. Il est ainsi expressément indiqué que le lien entre le membre du Bureau et sa délégation crée une relation organique certaine entre les deux.

85. Il a ensuite placé cette interprétation dans le contexte des débats qui ont eu lieu au cours des dix dernières années et a expliqué l'approche suivie en 2009 et en 2013, lorsque la Commission a décidé que l'élection des membres du Comité exécutif suivrait une procédure d'approbation tacite, sans établir de précédent, ce qui est en partie à l'origine de la question actuelle.

86. Le Conseiller juridique de l'OMS a indiqué qu'il serait souhaitable que les membres de la Commission du Codex Alimentarius s'efforcent de s'entendre sur un arrangement qui permette une solution globale et qu'ils cherchent également une solution pérenne.

²¹ La Commission élit un président et trois vice-présidents choisis parmi les représentants, suppléants et conseillers (ci-après désignés comme «délégués») des membres de la Commission.

87. Le Comité exécutif est convenu qu'il était nécessaire de trouver une solution définitive à cette question et a demandé des éclaircissements quant à l'interprétation contenue dans le rapport de la dix-huitième session de la Commission (1989)²² et de son rapport avec le Règlement intérieur. En réponse à la demande d'éclaircissements, le Conseiller juridique de l'OMS a indiqué que l'interprétation de 1989 était une interprétation commune des dispositions du Règlement intérieur et n'était pas en contradiction, selon lui, avec le paragraphe V.I. Il a réaffirmé que les articles du Règlement intérieur devaient primer sur les interprétations ultérieures.

88. Un membre a fait observer que, dans des opinions précédentes, les conseillers juridiques avaient admis que des interprétations différentes pouvaient être recevables et contesté les délais prescrits pour demander une autre opinion. Il a été relevé par ailleurs qu'il était important de ne pas adopter de politiques qui auraient un effet d'exclusion. D'autres membres ont fait valoir que le déséquilibre de la répartition géographique au sein du Comité exécutif pouvait être de nature à poser des problèmes de représentation et de participation, dont certaines régions pâtiraient plus que d'autres.

89. En ce qui concerne cette dernière question, le Conseiller juridique de l'OMS a affirmé que l'interprétation de la lettre du paragraphe V.I et du contexte dans lequel il s'inscrit ne saurait être au préjudice de la faculté pour un membre de la Commission du Codex Alimentarius quel qu'il soit d'être élu au Bureau, en particulier s'agissant des membres de la région Amérique du Nord, qui n'est composée que de deux pays.

90. Certains membres se sont par ailleurs demandé si la différence de durée des mandats des membres du Comité exécutif, compte tenu de la règle selon laquelle le Comité exécutif ne pouvait compter qu'un seul délégué de chaque pays, pouvait être détriment de la prérogative des membres de la Commission de devenir membres du Bureau. Le Conseiller juridique de l'OMS, s'exprimant au nom des conseillers juridiques de l'OMS et de la FAO, a indiqué que des solutions pragmatiques pouvaient être trouvées pour éviter d'éventuels problèmes.

91. Dans ses conclusions, le Conseiller juridique de l'OMS a déclaré que le rôle des conseillers juridiques était d'éclairer les membres sur l'historique des interprétations des dispositions du Règlement intérieur et sur leur incidences. Il a ajouté que, si le Comité exécutif et la Commission devaient accepter l'interprétation des conseillers juridiques de l'OMS et de la FAO, aucun État ne devait avoir plus d'un représentant siégeant au Comité exécutif en même temps. Il a souligné que la situation actuelle n'était pas entièrement satisfaisante et qu'elle nécessitait une réflexion supplémentaire en vue d'aboutir à une solution plus générale et permanente, de telle sorte que cette question ne revienne pas régulièrement dans les débats.

92. En réponse à la demande du Coordonnateur pour l'Asie concernant la possibilité d'être élu vice-président à la session de la Commission la semaine prochaine, le Conseiller juridique de l'OMS a indiqué que, conformément à l'interprétation proposée, on pouvait envisager que le Coordonnateur se désiste à ce moment-là et que la région propose un nouveau coordonnateur, lequel entrerait en fonction immédiatement et assumerait le mandat de son prédécesseur jusqu'à son terme. Compte tenu de l'état d'avancement des préparatifs de la dix-neuvième session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie (CCASIA), qui aura lieu à Tokyo (Japon) en novembre, le Secrétariat a indiqué qu'un arrangement pratique pouvait être trouvé pour que la session de cet organe soit accueillie conjointement.

Conclusion

93. Le Comité exécutif:

- i. a pris note des débats qui avaient eu lieu et des différentes opinions exprimées quant à l'interprétation du paragraphe 1 de l'Article V;
- ii. a noté que l'interprétation avancée par les conseillers juridiques de l'OMS et de la FAO apportait des éclaircissements sur la lecture du paragraphe V.I en concluant que le terme «délégué» devait être compris comme englobant le président et les vice-présidents aux fins du paragraphe V.1, et qu'ainsi aucun pays ne devrait avoir plus d'une personne siégeant au Comité exécutif en même temps;
- iii. a recommandé que les sujets émanant de l'interprétation du paragraphe 1 de l'Article V soient traités par la Commission de manière claire et dans un souci de prévisibilité, en tenant compte de l'interprétation proposée par les conseillers juridiques de l'OMS et de la FAO.

²² ALINORM 89/40, par. 183, alinéa i.

Annexe I**LIST OF PARTICIPANTS**
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**CHAIRPERSON**
PRÉSIDENT
PRESIDENTE

Mr Sanjay Dave
Advisor
Food Safety and Standards Authority of India
Ministry of Health & Family Welfare
Government of India
FDA Bhawan, 3rd Floor, Kotla Road
New Delhi – 110 002
India
Phone: +91 11 2323 7436
Fax: +91 11 2323 7436
E-mail: dave.codex@fssai.gov.in

VICE-CHAIRPERSONS
VICE-PRÉSIDENT
VICEPRESIDENTE

Dr Samuel Godefroy
Director-General
Food Directorate
Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway
Room E237 (2202E)
Ottawa, Ontario K1A 0K9
Canada
Phone: +1 613 957 1821
Fax: +1 613 957 1784
E-mail: samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca

Professor S. Sefa-Dedeh
Department of Food Process Engineering
Faculty of Engineering Sciences
University of Ghana
Legon, Accra
Ghana
Phone: +233 27 7553090
E-mail: sefad@ug.edu.gh

Mrs Awilo Ochieng Pernet
Vice-Chair, Codex Alimentarius Commission
Division of International Affairs
Federal Office of Public Health, FOPH
CH-3003 Bern
Switzerland
Phone: +41 31 322 0041
Fax: +41 31 322 1131
E-mail: awilo.ochieng@bag.admin.ch

MEMBERS ELECTED ON A GEOGRAPHIC BASIS:
MEMBRES ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE:
MIEMBROS ELEGIDOS SOBRE UNA BASE
GEOGRÁFICA:

AFRICA

AFRIQUE
 AFRICA

Dr Moses Gathura Gichia
 Representative
 Department of Veterinary Services
 Private Bag 00625
 Kangemi, Nairobi
 Kenya

Phone: +254 20 6750642
 +254 73 3557134

E-mail: mosesgichia@gmail.com

Advisers to the Member for Africa

Conseillers du Membre pour l'Afrique
 Asesores del Miembro para África

Mr Malose Daniel Matlala
 Deputy Director: Inter-Agency Liaison and
 Regulatory Nutrition
 (National Codex Contact Point: South Africa)
 Department of Health
 Directorate: Food Control
 Private Bag X828, Pretoria 0001
 South Africa

Phone: +27-12 395 8789

Fax: +27-12 395 8854

E-mail: CACPSA@health.gov.za

Prof. Ardjouma Dembele
 Directeur du L.A.N.A.D.A.
 Ministère de l'Agriculture
 04 BP 612
 Abidjan 04
 Côte d'Ivoire

Phone: + 225 05 959572

Fax: + 225 20 22 7117

E-mail: ardjouma@yahoo.fr

ASIA

ASIE
 ASIA

Dr Yongxiang Fan
 Professor
 China National Center for Food Safety Risk
 Assessment
 Building 2, No 37 Guangqu Road
 Chaoyang District
 Beijing 100022
 China

Phone: +86 (10) 52165410

Fax: +86 (10) 52165408

E-mail: fanyongxiang@cfsa.net.cn

Advisor to the Member for Asia

Conseillers du Membre pour l'Asie
 Asesores del Miembro por Asia

Dr. Junshi Chen
 Professor
 China National Center for Food Safety Risk
 Assessment
 29 Nanwei Road
 Xuanwu district
 Beijing 100022
 China

Phone: +86 (10) 83132922

Fax: +86 (10) 83132922

E-mail: chenjunshi@cfsa.net.cn

Dr. Hiroshi Yoshikura
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Department of Food Safety 1-2-2
 kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo
 Japan

Phone: +81 3 35952326

Fax: +81 3 35037965

E-mail: codexj@mhlw.go.jp

EUROPE

EUROPE
 EUROPA

Ms Sophie Charlot
 Point de Contact Codex
 Premier Ministre-Secrétariat Général des Affaires
 Européennes
 68, rue de Bellechasse
 75700 Paris
 France

Phone: +33 1 44 87 16 03

E-mail: sophie.charlot@sgae.gouv.fr
sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr

Advisers to the Member for Europe

Conseillers du Membre pour l'Europe
 Asesores del Miembro por Europa

Dr Eva Zamora Escribano
 European Commission
 Deputy Head of Unit
 Health and Consumers Directorate-General
 Rue Froissart 101 - Office 02/068
 B-1049 Brussels
 Belgium

Phone: +32 2 299 8682

Fax: +32 2 299 8566

E-mail: eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu

Mr Ciro Impagnatiello
 Codex Contact Point
 PIUE II
 Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies
 Via XX Settembre, 20
 00187 Rome
 Italy

Phone: + 39 06 46654058

Email: c.impagnatiello@mpaaf.gov.it

LATIN AMERICA
AMÉRIQUE LATINE
AMÉRICA LATINA

Dr Linnette Peters
Policy and Programme Director
Veterinary Public Health Division
Ministry of Health
2 - 4 King Street
Kingston
Jamaica

Phone: +876 450 8099
or +876 317 7872
E-mail: petersl@moh.gov.jm

Advisers to the Member for Latin America
Conseillers du Membre pour l'Amérique Latine
Asesores del Miembro para América Latina

Dr Jose Luis Heijo
Director de Division
Ministerio de Industria, Energía y Minería
Dirección Nacional de Industrias
Sarandi 690 D 2do Entepiso
11100 Montevideo
Uruguay

Phone: +59829163551
Fax: +58929163651
E-mail: jose.heijo@dni.miem.gub.uy

Mr André Luis de Sousa dos Santos
Deputy Coordinator of the Brazilian Codex
Alimentarius Committee
Ministry of Development, Industry
and Foreign Trade
National Institute of Metrology,
Quality and Technology
Rua Estrela, 67
20.251-900 Rio de Janeiro
Brazil

Phone: + 55 21 32161005
Fax: + 55 21 3216 1085
E-mail: alsantos@inmetro.gov.br
codexbrasil@inmetro.gov.br

NEAR EAST
PROCHE-ORIENT
CERCANO ORIENTE

Ms. Melika Hermassi Belgacem
Permanent Secretary
Tunisian Codex Committee
Centre Technique de l'Agro Alimentaire
12, rue de l'usine – charguia 2
Tunis
Tunisia

Phone : +216 97412865
E-mail : codextunisie@topnet.tn

NORTH AMERICA
AMÉRIQUE DU NORD
AMÉRICA DEL NORTE

Mr Allan McCarville
Manager, International, Inter-agency and
Intergovernmental Affairs and
Deputy Codex Contact Point for Canada
Food Directorate, Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway – PL 2204C
Ottawa, ON K1A 0K9
Canada

Phone: +613 941 4616
Fax: +613 941 3537
E-mail: allan.mccarville@hc-sc.gc.ca

Advisers to the Member for North America
Conseillers du Membre pour l'Amérique du Nord
Asesores del Miembro para América del Norte

Ms Mary Frances Lowe
U.S. Codex Manager
U.S. Department of Agriculture
Room 4861 South Bldg.
1400 Independence Ave. S.W.
Washington, DC 20250
USA

Phone: +1 202 720 2057
Fax: +1 202 720 3157
E-mail: maryfrances.lowe@fsis.usda.gov

Mr Bertrand Gagnon
Deputy Director
Codex & Food Safety Coordinator
Canadian Food Inspection Agency (CFIA)
Trade Policy Division
1400 Merivale Road, Tower 1, Floor 5
Room 339
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0 Y9

Phone: +1 613 773 6092
Fax: +1 613 773 6088
E-mail: bernard.gagnon@inspection.gc.ca

SOUTH WEST PACIFIC
PACIFIQUE SUD-OUEST
PACIFICO SUDOCCIDENTAL

Mr Raj Rajasekar
Senior Programme Manager
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
New Zealand

Phone: +64 298942576
Email: raj.rajasekar@mpi.govt.nz

COORDINATOR FOR AFRICA

Coordonnateur pour l'Afrique
 Coordinador para África

Mr Mougui Médi
 Représentant permanent adjoint auprès de la FAO
 Ambassade de la République du Cameroun
 Via Siracusa, 4-6
 00161, Rome
 Phone: +39 06 4403544
 Fax: +39 06 4403644
 Email: medimougui@yahoo.fr

COORDINATOR FOR ASIA

Coordonnateur pour l'Asie
 Coordinador para Asia

Ms Yayoi Tsujiyama
 Director for International Affairs
 Food Safety and Consumer Policy Division
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Japan
 Phone: +81 3 3502 8732
 Fax: +81 3 3507 4232
 E-mail: yayoi_tsujiyama@nm.maff.go.jp

COORDINATOR FOR EUROPE

Coordonnateur pour l'Europe
 Coordinador para Europa

Mr Hieronymus Friedericy
 Senior Policy Officer
 Ministry of Economic Affairs
 Plant Agri Chains and Food Quality Department
 P.O. Box 20401
 2500 EK The Hague
 The Netherlands
 Phone: +31 70 37849 24
 E-mail: info@codexalimentarius.nl

COORDINATOR FOR LATIN AMERICA

Coordonnateur pour l'Amérique Latine
 Coordinador para América Latina

Sra. Carmen Tatiana Cruz
 Jefe del departamento del Codex
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio
 Deirección de Mejora Regulatoria y Reglamentación
 Técnica
 San José, Costa Rica,
 400 m Oeste de la Contraloría General de la República
 en Sabana Sur
 Costa Rica
 Phone: +506 2596 1495 ext. 263
 Fax: +506 291 2015
 E-mail: tcruz@meic.go.cr
tatiana.cruzramirez17@gmail.com

COORDINATOR FOR NEAR EAST

Coordonnateur pour le Proche-Orient
 Coordinador para el Cercano Oriente

Eng. Mariam Eid
 Ministry of Agriculture
 Embassies street - Bir Hassan - Jneh - Facing Henry
 Chehab Caserne
 Beirut
 Lebanon
 Phone: +96 11 824100
 Fax: +96 11 824100
 E-mail: meid@agriculture.gov.lb

COORDINATOR FOR NORTH AMERICA AND THE SOUTH WEST PACIFIC

Coordonnateur pour l'Amérique du nord et le Pacifique
 sud-ouest
 Coordinador para América del Norte
 y el Pacífico Sudoccidental

Dr Vele Pat Ila'ava
 Chairman and Secretary
 Department of Agriculture and Livestock
 P. O. Box 2033 Konedobu, NCD Port Moresby
 Papua New Guinea
 Phone: +675 321 3302
 Fax: +675 321 2236
 E-mail: vvision888@gmail.com

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Organisation mondiale de la santé (OMS)
 Organización Mundial de la Salud (OMS)

Dr Bruce Aylward
 Assistant Director-General
 Polio, Emergencies and Country Collaboration
 World Health Organization (WHO)
 20, Avenue Appia, CH-1211
 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: + 41 22 791 4419
 Fax: + 41 22 791 1571
 Email: aylwardb@who.int

Dr Kazuaki Miyagishima
 Director
 Department of Food Safety and Zoonoses
 World Health Organization (WHO)
 20, Avenue Appia, CH-1211
 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: + 41 22 791 27 73
 Fax: +41 22 791 48 07
 E-mail: miyagishimak@who.int

Dr Angelika Tritscher
 Coordinator
 Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia, CH-1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: +41 22 791 3569
 Fax: +41 22 791 4807
 E-mail: tritschera@who.int

Mrs Catherine Mulholland
 Technical Officer
 Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 CH-1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: +41 22 791 3080
 Fax: +41 22 791 4807
 E-mail: mulhollandc@who.int

Dr Chizuru Nishida
 Coordinator
 Nutrition Policy & Scientific Advice
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 CH-1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: +41 22 791 3317
 E-mail: nishidac@who.int

Dr Mina Kojima
 Technical Officer
 Risk Assessment and Management
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 CH-1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: +41 22 791 2920
 E-mail: kojimam@who.int

Dr Jong Soo Kim
 Scientist
 Risk Assessment and Management
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 CH-1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: +41 22 791 3604
 E-mail: kimjo@who.int

WHO LEGAL OFFICE

Bureau juridique de l'OMS
 Oficina Jurídica de la OMS

Dr Egle Granziera
 Legal Officer
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 CH-1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: +41 22 791 3680
 Fax: +41 22 791 4158
 Email: granzierae@who.int

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
 Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO)

Dr Renata Clarke
 Head, Food Safety and Quality Unit
 Agriculture and Consumer Protection Department
 Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 2010
 E-mail: renata.clarke@fao.org

CODEX SECRETARIAT

Secrétariat du Codex
 Secretaría del Codex

Mr Tom Heilandt
 Officer-in-Charge
 Senior Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 4384
 E-mail: tom.heilandt@fao.org

Ms Annamaria Bruno
 Senior Food Standard Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 6254
 E-mail: annamaria.bruno@fao.org

Ms Gracia Brisco
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 2700
 E-mail: gracia.brisco@fao.org

Ms Verna Carolissen-Mackay
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 5629
 E-mail: verna.carolissen@fao.org

Mr Patrick Sekitoleko
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 065705 6626
 E-mail: patrick.sekitoleko@fao.org

Mr Kyoungmo Kang
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy

Phone: +39 065705 4796

E-mail: kyoungmo.kang@fao.org

Ms Takako Yano
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy

Phone: +39 065705 5868

E-mail: takako.yano@fao.org